

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1971

22 septembre 2010

### SOMMAIRE

<b>Adava Capital S.A.</b> .....	<b>94589</b>	<b>Holfin S.A.</b> .....	<b>94568</b>
<b>Adinvest II (Luxembourg) Management S.à.r.l.</b> .....	<b>94590</b>	<b>Ingenieur-Bau Hunger, S.à r.l.</b> .....	<b>94605</b>
<b>AFRP S.à r.l.</b> .....	<b>94590</b>	<b>KKR Asia S. à r.l.</b> .....	<b>94582</b>
<b>Ageplan</b> .....	<b>94591</b>	<b>MSP Finance S.A.</b> .....	<b>94583</b>
<b>Alana Properties S.à r.l.</b> .....	<b>94588</b>	<b>NLA Holdings Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>94602</b>
<b>Albireo Properties S.à r.l.</b> .....	<b>94588</b>	<b>Northam CCPF PropCo1 S.à r.l.</b> .....	<b>94572</b>
<b>Algeco/Scotsman Holding S.à r.l.</b> .....	<b>94589</b>	<b>Petrofox S.A.</b> .....	<b>94580</b>
<b>Alika Properties S.à r.l.</b> .....	<b>94591</b>	<b>Rosy Blue Carat S.A.</b> .....	<b>94587</b>
<b>Altena S.A.</b> .....	<b>94591</b>	<b>Rosy Blue International S.A.</b> .....	<b>94590</b>
<b>Amber Properties S.à r.l.</b> .....	<b>94589</b>	<b>SACEC S.A.</b> .....	<b>94584</b>
<b>AM Participations S.A.</b> .....	<b>94592</b>	<b>Scoach Holding S.A.</b> .....	<b>94582</b>
<b>Annea Properties S.à r.l.</b> .....	<b>94592</b>	<b>TMB Industry</b> .....	<b>94582</b>
<b>Anton Properties S.à r.l.</b> .....	<b>94589</b>	<b>Trada Holding SA</b> .....	<b>94583</b>
<b>Aramis Properties S.à r.l.</b> .....	<b>94592</b>	<b>Trada Holding SA</b> .....	<b>94583</b>
<b>Arpio- Société Etrangère de Participation S.A.</b> .....	<b>94580</b>	<b>Transnational Capital Holding (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>94583</b>
<b>Aston Finance Solutions S.A.</b> .....	<b>94580</b>	<b>Triolet Holding S.A.</b> .....	<b>94584</b>
<b>Auburn Properties S.à r.l.</b> .....	<b>94590</b>	<b>TSG Insurance Services S.à r.l. (Luxembourg Branch)</b> .....	<b>94584</b>
<b>Avenches S.à r.l.</b> .....	<b>94590</b>	<b>Twintec International S.A.</b> .....	<b>94584</b>
<b>Batigroup Invest S.A.</b> .....	<b>94582</b>	<b>Tzwee S.à r.l.</b> .....	<b>94585</b>
<b>Benelux Consulting Group S. à r.l.</b> .....	<b>94581</b>	<b>Udyana s.à r.l.</b> .....	<b>94585</b>
<b>Bopoz S.A.</b> .....	<b>94582</b>	<b>Van Dijck</b> .....	<b>94585</b>
<b>Cassia Enterprises S.A.</b> .....	<b>94581</b>	<b>Vanille et Chocolat</b> .....	<b>94606</b>
<b>Cellular Energy S.A.</b> .....	<b>94604</b>	<b>VILLMOND Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>94585</b>
<b>CODESCA S.A., société de gestion de patrimoine familial</b> .....	<b>94591</b>	<b>WADE. P S.A.</b> .....	<b>94586</b>
<b>Cofre S.A.</b> .....	<b>94604</b>	<b>Wemulux S.à r.l.</b> .....	<b>94586</b>
<b>Colosseum International S.à r.l.</b> .....	<b>94581</b>	<b>Willemoes Invest Holding S.à r.l.</b> .....	<b>94586</b>
<b>Compagnie de Sécurité S.A.</b> .....	<b>94581</b>	<b>Will S.A.</b> .....	<b>94564</b>
<b>Crystal Cobalt S.A.</b> .....	<b>94592</b>	<b>Wind Acquisition Finance S.A.</b> .....	<b>94586</b>
<b>Diamco Holding</b> .....	<b>94566</b>	<b>Wind Acquisition Holdings Finance II S.A.</b> .....	<b>94608</b>
<b>Essential S.A.</b> .....	<b>94568</b>	<b>Yeoman Capital S.A.</b> .....	<b>94587</b>
<b>Freedom Telecom S.A.</b> .....	<b>94562</b>	<b>Yeoman Capital S.A.</b> .....	<b>94587</b>
<b>GER1 S.A.</b> .....	<b>94588</b>	<b>Yeto Holding S.A.</b> .....	<b>94586</b>
<b>Highgate Finance &amp; Holding S.A.</b> .....	<b>94569</b>	<b>Yeto S.A.</b> .....	<b>94587</b>
<b>Highgate Finance &amp; Holding S.A. - SPF</b> ..	<b>94569</b>		

**Freedom Telecom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 152.696.

In the year two thousand ten, on the nineteenth day of July.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "FREEDOM TELECOM S.A." a société anonyme

incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe,

incorporated by a deed of the undersigned notary on April 13<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1193 of June 8<sup>th</sup> 2010,

registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B 152696.

The meeting was opened at 9.30 a.m. and was presided by Mrs. Nadine GLOESENER, residing in L-2740 Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr. Paul WEILER, residing in L-2740 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Ingor MEULEMAN, residing in L-1637 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- Increase of the Company's issued share capital by an amount of five thousand four hundred and seventy one euro (EUR 5.471.-) by a contribution in cash, so as to raise it from its present amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into one million (1.000.000) shares without a par value, to thirty six thousand four hundred and seventy one euro (EUR 36.471.-) by the creation and issue of one hundred seventy six thousand four hundred eighty four (176.484) new ordinary shares without a par value.

2.- Acceptance of the subscription and payment of the one hundred seventy six thousand four hundred eighty four (176.484) new ordinary shares.

3.- Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation.

4.- Miscellaneous.

II) The meeting was called in by registered mail on July 1<sup>st</sup> 2010. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that out of the 1.000.000 shares 900.000 ordinary and 40.000 non voting shares of the entire capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which were all adopted by unanimous vote.

*First resolution*

The meeting decides to increase the Company's issued share capital by an amount of five thousand four hundred seventy one euro (EUR 5.471.-) by a contribution in cash, so as to raise it from its present amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into one million (1.000.000) shares without a par value, to thirty six thousand four hundred and seventy one euro (EUR 36.471.-) by the creation and issue of one hundred seventy six thousand four hundred eighty four (176.484) new ordinary shares without a par value by cancelling of the preferential subscription right.

*Second resolution*

The preferential subscription right of the existing shares having been waived, the meeting accepts the subscription and the payment of the one hundred seventy six thousand four hundred and eighty four (176.484) new ordinary shares as follows:

Thereupon have appeared

(i) Logica Overseas S.A., having its registered office at Vallarino Building, 3<sup>rd</sup> floor Justo Arosemena Avenue/32<sup>nd</sup> East Street, Panama, Republic of Panama, here represented by

Mr. Ingor MEULEMAN, prenamed, by virtue of proxy given on June 25<sup>th</sup> 2010, declared to subscribe for one hundred seventy six thousand four hundred eighty four (176.484) new ordinary shares without a par value by a contribution in cash.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscription and to allot the one hundred seventy six thousand four hundred eighty four (176.484) new shares to the subscriber according to its subscription as detailed hereabove.

The proof of the existence of the contribution in cash has been justified to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

In consequence of the foregoing resolutions the meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which shall be worded as follows:

**“Art. 5. (1<sup>st</sup> paragraph).** The Company has an issued capital of thirty six thousand four hundred seventy one euro (EUR 36.471.-), divided into one million seventy six thousand four hundred eighty four (1,076,484) ordinary shares and 100,000 (one hundred thousand) non voting shares, all without par value and all fully paid-in..”

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 10 a.m.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1.200,- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme " FREEDOM TELECOM S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 13 avril 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1193 du 8 juin 2010,

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 152696

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Nadine GLOESENER, demeurant à L-2740 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Paul WEILER, demeurant à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ingor MEULEMAN, demeurant à L-1637 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social de la société pour un montant de cinq mille quatre cent soixante et onze euros (5.471,- EUR) par un apport en espèces, pour l'augmenter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en un million (1.000.000) d'actions sans valeur nominale à un montant de trente six mille quatre cent soixante et onze euros (36.471,- EUR) par création de cent soixante seize mille quatre cent quatre vingt quatre (176.484) nouvelles actions ordinaires sans valeur nominale.

2.- Acceptation de la souscription et du paiement pour les cent soixante seize mille quatre cent quatre vingt quatre (176.484) nouvelles actions ordinaires.

3.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

II) L'assemblée a été convoquée par lettre recommandée en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que 900.000 actions ordinaires et 40.000 actions sans droit de vote sont présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société pour un montant cinq mille quatre cent soixante et onze euros (5.471,- EUR) par un apport en espèces, pour l'augmenter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en un million (1.000.000) d'actions sans valeur nominale à un montant de trente six mille quatre cent soixante et onze euros (36.471,- EUR) par création de cent soixante seize mille quatre cent quatre vingt quatre (176.484) nouvelles actions ordinaires sans valeur nominale avec suppression du droit de souscription préférentiel.

*Deuxième résolution*

Vu la suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires existants l'assemblée accepte la souscription et le paiement pour les cent soixante seize mille quatre cent quatre vingt quatre (176.484) nouvelles actions ordinaires comme suit:

Logica Overseas S.A., ayant son siège social au Vallarino Building, 3<sup>rd</sup> floor Justo Arosemena Avenue/32<sup>nd</sup> East Street, Panama, République du Panama, ici représentée par

Monsieur Ingor MEULEMAN, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2010,

a déclaré souscrire les cent soixante seize mille quatre cent quatre vingt quatre (176.484) nouvelles actions sans valeur nominale et libérer intégralement par un apport en espèces.

La preuve de l'existence de l'apport a été fourni au notaire, qui le confirme.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et d'attribuer les cent soixante seize mille quatre cent quatre vingt quatre (176.484) nouvelles actions au Souscripteur.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

**«Art. 5. (1<sup>er</sup> paragraphe).** La Société a un capital social émis de trente six mille quatre cent soixante et onze euros (36.471,-EUR), divisé en un million soixante seize mille quatre cent quatre vingt quatre (1.076.484) actions ordinaires et 100.000 (cent mille ) actions sans droit de vote, toutes sans valeur nominale et toutes entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 10.00 heures.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.200,- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GLOESENER ; P. WEILER; I. MEULEMAN, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32460. Reçu 75.-€ ( soixante quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103672/153.

(100117332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

**Will S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 46.176.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme sous la dénomination de " WILL S.A. avec siège social à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck, au capital de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000.-flux) faisant en euros trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69.-

€) représenté par cent actions (100) d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs (12500.-flux) faisant en euro trois cent neuf euros quatre-vingt-sept cents (309,87.-€) chacune, dont les statuts ont été arrêtés en vertu d'un acte reçu par le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et associations, numéro 104 du 21 mars 1994, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.46176

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit pour remplir les fonctions de scrutateur Monsieur François WILL, indépendant, demeurant à L-3225 Bettembourg, 7 Op Prêteschacker.

Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée " ne varietur " par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec la procuration paraphée " ne varietur " par le mandataire.

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont représentées aux présentes.

Ensuite Monsieur le Président expose que:

La présente assemblée a pour ordre du jour:

- a) Dissolution de société
- b) Nomination d'un liquidateur.

Les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

L'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer liquidateur de la société : Monsieur François WILL, indépendant, demeurant à L-3225 Bettembourg, 7 Op Prêteschacker.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est requise.

Il peut dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques à prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le liquidateur forme un collège qui délibère suivant les règles ordinaires des assemblées délibérantes.

Il conserve tous pouvoirs que la loi, les statuts et l'assemblée générale lui a conférés.

#### *Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (EUR 800).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Cambier ; Muhovic ; Will , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2010. Relation: EAC/ 2010/ 7815. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€

*Le Receveur* (signé): Santioni

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2010.

Référence de publication: 2010104046/66.

(100117266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

**Diamco Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.526.

—  
STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-quatre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Romuald BARRAT, né le 31 janvier 1976 à Montluçon (France), demeurant au 1, rue Belle Vue, L-3801 Schiffflange, Luxembourg,

Lequel comparant a déclaré constituer une société à responsabilité limitée, dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "DIAMCO HOLDING" Sàrl.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Windhof.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de droits intellectuels et de biens immeubles.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€), divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

M. Romuald BARRAT . . . . .	100
TOTAL: CENT parts . . . . .	100

*Libération:*

Ces parts ont été entièrement libérées par l'apport en nature de la totalité des actions détenues par le comparant dans la société "DIAMCO" SA, ayant son siège social au 3-5, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-110.233 et dont le capital est divisé en 100 actions, sans valeur nominale.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession, les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

**Art. 8.** Les créanciers, ayant-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

#### **Gérance - Assemblée générale**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

#### **Année sociale - Bilan**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

#### **Disposition générale**

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000.-EUR.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant, l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.-Le siège social de la société est établi à 3-5, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Luxembourg.

2.-Le nombre de gérant est fixé à un.

3.-L'assemblée générale désigne, pour une durée indéterminée, Monsieur Romuald BARRAT, né le 31 janvier 1976 à Montluçon (France), avec adresse professionnelle à 3-5 rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Luxembourg

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Barrat, Anja Holtz

Enregistré à Wiltz, le 25 juin 2010. Relation: WIL/2010/575. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 16 juillet.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010105163/109.

(100115660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

**Holfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 151.109.

**Essential S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.763.

L'an deux mille dix, le onze juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

a) Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme HOLFEN S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 151109, issue de la scission de l'ancienne société anonyme HOLFEM S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 112614), suivant acte de constat de scission reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 508 du 9 mars 2010,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 18 janvier 2010;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion est resté annexé au projet de fusion ci-après mentionné.

b) Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme ESSENTIAL S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg numéro B 138763, issue de la scission de la société à responsabilité limitée KEMPINSKY S.à r.l. suivant acte de constat de scission reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mai 2008, publié au Mémorial C numéro 1465 du 13 juin 2008,

avec un capital social de deux millions six cent trente-cinq mille cent soixante-quinze euros (2.635.175,- EUR), représenté par cent cinq mille quatre cent sept (105.407) actions avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune,

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 18 janvier 2010;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion est resté annexé au projet de fusion ci-après mentionné.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter.

I.- Qu'en application des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, la société anonyme HOLFEN S.A. prédésignée, a fusionné avec la société anonyme ESSENTIAL S.A., prédésignée, par absorption de cette dernière conformément au projet de fusion reçu par le notaire instrumentant en date du 26 janvier 2010, et publié au Mémorial C numéro 298 du 11 février 2010.

II.- Que cette fusion a été réalisée suivant les prescriptions de l'article 279 de la loi susvotée et qu'aucune assemblée générale d'approbation n'est nécessaire, aucun actionnaire des sociétés concernées n'ayant requis de convocation d'assemblée et la fusion s'opérant de plein droit par l'écoulement du délai d'un mois à dater de la publication au Mémorial du projet de fusion.

III.- Que par conséquent, la fusion de trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution de la société absorbée ESSENTIAL S.A..



*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations du présent acte s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Don acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.ROSSI, M.KARA, J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juin 2010. Relation: GRE 2010/2120. Reçu soixante-quinze euros. 75.- EUR.

Le Receveur (signé): G.SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier timbre aux fins des besoins du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Junglinster, le 2 juillet 2010.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010105256/55.

(100117358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

**Highgate Finance & Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Highgate Finance & Holding S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 30.438.

L'an deux mille dix, le dix-neuf juillet.

Par-devant Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «HIGHGATE FINANCE & HOLDING S.A.», établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 30 438, constituée suivant acte notarié reçu en date du 18 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 255 en 1989, page 12203.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale des actionnaires, tenue le 28 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 684 du 28 août 2001, page 32825.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc BESCH, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume SCROCCARO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été dûment constitué le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- Modification de l'objet social de la Société qui sera désormais conçu comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

- Modification de la dénomination sociale de la société en HIGHGATE FINANCE & HOLDING S.A. - SPF.

- Refonte complète des statuts de la société pour les adapter aux décisions de modifications ci-avant et de les mettre en concordance avec la législation actuellement en vigueur.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur la totalité des actions représentant l'entière du capital social émis toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

Après délibération, l'assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de transformer la société anonyme holding en une société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) et de modifier en conséquence l'article y afférent lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «HIGHGATE FINANCE & HOLDING S.A. - SPF».

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les adapter aux décisions de modifications prises ci-avant et de les mettre en sus en concordance avec la législation actuellement en vigueur.

Les nouveaux statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «HIGHGATE FINANCE & HOLDING S.A. - SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)

**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre millions neuf cent cinquante-sept mille huit cent soixante-dix euros et cinquante cents (4'957'870,50 EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) actions A sans désignation de valeur nominale et dix-neuf mille huit cent soixante-quinze (19'875) actions B rachetables, telles que visées par l'article 49-8 de loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

#### *Usufruit et Nu-propriété*

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,

- droit aux dividendes.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du président, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de l'année suivante.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier lundi du mois de mars de chaque année à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. BESCH, G. SCROCCARO, F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8994. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).  
Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010105625/181.

(100119681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

### **Northam CCPF PropCo1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 154.604.

#### — STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of July.

Before Us Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

"Northam CCPF Holding S.à r.l.", a private limited liability company incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Mr Jean-Michel Bonzom, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 19 July 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

#### **Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name "Northam CCPF PropCo1 S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

#### **2. Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the city of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

### **3. Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is to hold interests and participations in

3.1.1 Luxembourg or foreign entities the sole object and purpose of which is, according to their articles or constitutional documents, to acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate ("Real Estate Companies"); and/or

3.1.2 Luxembourg or foreign entities the sole object of which is, according to their articles or constitutional documents, to hold interests and participations in Real Estate Companies.

3.2 To serve the object of the Company, the Company may perform all operations and all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose, by, including but not limited to, granting of loans to companies within the meaning of 3.1 above, in which it has a direct or indirect interest and by encumbering its assets and assigning and pledging claims from legal relationships relating to its assets as security for loans taken up by the Company, it being understood that (i) as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of Northam Property Funds Management S.à r.l. acting on behalf of Northam Property Funds FCP-FIS - Northam Canadian Commercial Property Fund, the Company will only enter into such transactions which do not result in a breach of the management regulations applicable to Northam Property Funds FCP-FIS - Northam Canadian Commercial Property Fund and (ii) the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company's object is also to directly invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate.

**4. Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## **Chapter II. - Capital, Shares**

### **5. Art. 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital of the Company is fixed at twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000.-) divided into twenty (20) shares with a nominal value of thousand Canadian dollars (CAD 1,000.-) per share (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**6. Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### **7. Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

## **Chapter III. - Management**

### **8. Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

### **9. Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**10. Art. 10. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

**11. Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**12. Art. 12. Meeting of the Board of Managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

#### **Chapter IV. General Meeting of Shareholders**

**13. Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### **Chapter V. - Business Year**

**14. Art. 14. Business Year.**

14.1 The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**15. Art. 15. Distribution Right of Shares.**

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

**Chapter VI. - Liquidation**

**16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.**

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Chapter VII. - Applicable Law**

**17. Art. 17. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory Provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

*Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

	Shares:
Northam CCPF Holding S.à r.l. ....	<u>20 Shares</u>
Total: .....	20 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000.-) corresponding to a share capital of twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

*Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euro.

*General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, Northam CCPF Holding S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:
  - Mr Patrick W.A. Handreke, having his professional address at 2 Carlton Street, Suite 909, Toronto, Ontario, M5B 1J3, Canada;
  - Mr Robert Brimeyer, having his professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Thomas Melchior, having his professional address at 2, route de Mondorf, 3260 Peppange, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

«Northam CCPF Holding S.à r.l.», une société à responsabilité constituée et régie par la loi luxembourgeoise et ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Jean-Michel Bonzom, juriste, ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 19 juillet 2010.

Cette procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera jointe au présent acte pour être soumise aux autorités d'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant qu'il acte les statuts d'une "société à responsabilité limitée".

#### **Titre I<sup>er</sup> . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**1. Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Northam CCPF PropCo1 S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après ces "Statuts").

#### **2. Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification de ces Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société, est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de cette Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **3. Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la société est de détenir des intérêts et participations dans

3.1.1 des entités luxembourgeoises ou étrangères dont le seul objet et le but est, conformément à leurs statuts ou documents constitutifs, d'acquérir, détenir, gérer, développer, louer et disposer de biens immobiliers ("Sociétés Immobilières"); et/ou

3.1.2 des entités luxembourgeoises ou étrangères dont le seul objet est, conformément à leurs statuts ou documents constitutifs, de détenir des intérêts et participations dans des Sociétés Immobilières.

3.2 Pour satisfaire l'objet de la Société, la Société peut réaliser toutes opérations et transactions nécessaires à la réalisation de son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement visant à accomplir son but, incluant, mais sans se limiter à, le fait d'accorder des prêts à des sociétés au sens du paragraphe 3.1 ci-dessus, dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, et en grevant ses actifs et en demandant l'attribution et le nantissement découlant des rapports légaux en vertu de ses actifs comme garantie des prêts consentis par la Société, en prenant en compte le fait que (i) aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Northam Property Funds Management S.à r.l. agissant pour le compte du Northam Property Funds FCP-FIS - Northam Canadian Commercial Property Fund, la Société



n'entrera uniquement que dans des transactions n'entraînant pas une violation du règlement de gestion applicable à Northam Property Funds FCP-FIS - Northam Canadian Commercial Property Fund et (ii) la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 L'objet de la Société est aussi d'investir directement, d'acquérir, de détenir, de gérer, de développer, de louer et de disposer des biens immobiliers.

**4. Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital, Parts sociales**

### **5. Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt mille dollars canadiens (20.000.- CAD) divisés en vingt (20) Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de mille dollars canadiens (1.000.- CAD) et ci-après dénommées les "Parts". Les détenteurs de Parts Sociales sont dans leur ensemble désignés ci-après les "Associés".

5.2 En complément au capital social, il peut être mis en place un compte de prime dans lequel toute prime d'émission payée pour toute part sera versée. Le montant de ce compte de prime est à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits équivalents.

5.4 La Société peut procéder au rachat des ses propres parts dans les limites posées par la Loi.

**6. Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **7. Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par l'Associé unique sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

## **Titre II. - Gérance**

### **8. Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution des associés. Dans le cas d'un seul gérant, il sera fait référence à celui-ci comme "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constitueront le conseil de gérance (ci-après "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par décision des associé(s).

### **9. Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes de cet article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou ces Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance.

**10. Art. 10. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique dans le cas d'un Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant Unique en cas d'un Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

### **11. Art. 11. Délégation et Agent du Gérant Unique.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

### **12. Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance pourra valablement débattre et prendre des décisions sans avis préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé aux requis et formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant peut agir lors d'une réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par téléfax ou par e-mail ou par lettre un autre gérant comme son proxy. Un Gérant peut également nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone en le confirmant plus tard par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance pourra valablement débattre et prendre des décisions si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

12.5 L'utilisation d'un équipement de vidéoconférence et de conférences téléphoniques pourra être autorisée dans la mesure où chaque Gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres Gérants participants utilisant ou non cette technologie, et chaque Gérant participant sera considéré comme présent et pourra être autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par l'ensemble des gérants, est valide comme si celle-ci avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoqué et tenu. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant chacun le même contenu signé par l'ensemble des membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les minutes d'une réunion d'un Conseil de Gérance seront signées par le président.

12.8 Les extraits seront certifiés par l'un des Gérants ou toute personne nommée par l'un des Gérants ou durant la réunion du Conseil de Gérance.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

##### **13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant ces Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

#### **Titre V. - Exercice social**

##### **14. Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance, et celui-ci ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

##### **15. Art. 15. Droit de distribution des parts.**

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 précité.

15.4 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) ces sommes distribuées qui ne correspondraient pas aux profits effectivement générés seront remboursées par les Actionnaires.

## Titre VI. - Liquidation

### 16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

## Titre VII. - Loi applicable

**17. Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Northam CCPF Holding S.à r.l. . . . .	20 Parts Sociales
Total: . . . . .	20 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de vingt mille dollars canadiens (20.000.- CAD) correspondant à un capital de vingt mille dollars canadiens (20.000.- CAD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille Euros.

### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la personne comparante précitée, Northam CCPF Holding S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés comme Gérants de la Société pour une période illimitée:

- Monsieur Patrick W.A. Handreke, ayant son adresse professionnelle à 2 Carlton Street, Suite 909, Toronto, Ontario, M5B 1J3, Canada;
- Monsieur Robert Brimeyer, ayant son adresse professionnelle à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Thomas Melchior, ayant son adresse professionnelle à 2, route de Mondorf, 3260 Peppange, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. BONZOM, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9058. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010105732/395.

(100118772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

**Petrofox S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.294.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010103868/13.

(100117318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**Arpio- Société Etrangère de Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.758.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2010.**Résolution:*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2010103503/17.

(100117283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**Aston Finance Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 127.188.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 26 juillet 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Antonio CHAMARRO LORENZO, Administrateur, directeur de sociétés, Estrella Polar 14, Izda 3°C, 28007 Madrid, Espagne;

- Monsieur Franck CHAPEAUX, Administrateur-Délégué, Président, directeur, 3 rue du Docteur Alexis Carrel, F-69110 Ste Foy-les-Lyon, France;

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 26 juillet 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

*Pour ASTON FINANCE SOLUTIONS S.A.*

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010105182/21.

(100117327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

**Benelux Consulting Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 107.514.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2009*

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire date du 17 avril 2009 de la S.à.r.l. BENELUX CONSULTING GROUP, en abrégé BCG S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107514:

- la cession des 100 parts sociales de la société BCG S.à r.l. de Mr Jean Christophe PONSSON à Mr Georges BRASSEUR, gérant, né le 11/08/1948 à Rixensart (Belgique) et demeurant De Castellaweg, 39 à CH.3280 GRENG (Suisse),
- l'acceptation de la démission de Monsieur Jean Christophe PONSSON, de sa fonction de gérant et la nomination comme nouveau gérant pour une durée illimitée de Monsieur Georges BRASSEUR précité.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010103538/16.

(100117255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**Colosseum International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.539.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59211 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010103556/10.

(100117435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**Cassia Entreprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 123.732.

- - Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 16 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 447 du 24 mars 2007.

Il résulte des lettres adressées à la société CASSIA ENTERPRISES S.A. en date du 8 juillet 2010, que Monsieur Jean FABER, Mademoiselle Jeanne PIEK et Madame Marie-Hélène MOSCHINI ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet immédiat.

De plus il résulte d'une lettre adressée à la société CASSIA ENTERPRISES S.A. en date du 8 juillet 2010, que la société REVILUX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

*Pour la société CASSIA ENTERPRISES S.A.*

Référence de publication: 2010103570/16.

(100117356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**Compagnie de Sécurité S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.470.

—  
Par décision du Conseil d'Administration tenu le 27 juillet 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Sébastien FELICI, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 27 juillet 2010;
- De coopter comme nouvel administrateur Mademoiselle Manuela D'AMORE, employée privée, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.
- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Mademoiselle Manuela D'AMORE, employée privée, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Pour *COMPAGNIE DE SECURITE S.A.*  
Société Européenne de Banque  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2010103595/19.

(100117258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**Batigroup Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 102.775.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010104866/9.

(100118118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**KKR Asia S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 141.775.

---

Les statuts coordonnés de la société a été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103759/10.

(100117276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**Scoach Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.108.

---

*Rectificatif des Statuts Coordonnés, enregistré et dépose le 30 juin 2010, numéro L100093287*

Les statuts coordonnés de la société ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103926/11.

(100117455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**TMB Industry, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 12, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 83.492.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010104802/11.

(100118511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Bopoz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.752.

---

EXTRAIT

L'assemblée générale du 29 juillet 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 29 juillet 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Pour BOPOZ S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010105191/22.

(100117359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**Trada Holding SA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 67.858.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104803/10.

(100118075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Trada Holding SA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 67.858.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104804/10.

(100118078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Transnational Capital Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 34.253.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104805/10.

(100118152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**MSP Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.469.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 24 juin 2010*

*Quatrième résolution:*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HOR-

NICK Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A, ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MSP FINANCE S.A  
Société Anonyme  
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ  
Deux Administrateurs

Référence de publication: 2010105289/24.

(100117309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**Triolet Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 65.775.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104806/10.

(100118153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**TSG Insurance Services S.à r.l. (Luxembourg Branch), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 95.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg  
Mandataire

Référence de publication: 2010104807/11.

(100117983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Twintec International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8821 Koetschette, rue de Martelange - Zone Industrielle du Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 97.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
TWINTEC INTERNATIONAL SA

Référence de publication: 2010104808/11.

(100118406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**SACEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 35, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 11.984.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2010*

L'assemblée prend acte du décès de Monsieur Robert ANGEL en date du 4 avril 2010.

Monsieur Marc MINN, demeurant 1A, route de Mondorf, L-2159 Luxembourg est nommé administrateur pour le remplacer, il terminera son mandat lors l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Sont nommés administrateurs, pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:



- Monsieur François ADAM, demeurant 310, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
- Monsieur Jean-Pascal RIHOUX, demeurant 3, rue J-P. Kommes, L-6988 Hostert

*Des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 24 avril 2010*

Le mandat de Monsieur Jean L. SCHLEICH demeurant Alermillen bei Begen, L-9740 Boevange/Clervaux comme administrateur-délégué est renouvelé pour une durée d'un an.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010105341/22.

(100117295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**Tzwee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6142 Junglinster, 4, rue Rahm.

R.C.S. Luxembourg B 110.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104809/10.

(100117694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Udyana s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9250 Diekirch, 50, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 105.664.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104811/10.

(100117744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Van Dijck, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 38.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010104813/11.

(100118512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**VILLMOND Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010104815/10.

(100117904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Yeto Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 51.840.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 juin 2010*

Le conseil décide après démission de Madame Renate Josten demeurant professionnellement au 2 rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, de nommer Monsieur Jean Naveaux né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue, Belgique, demeurant professionnellement à 11-13, Bvd Grande-Duchesse Charlotte L-1331, Luxembourg, en tant que nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2011

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010104824/13.

(100117616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Willemoes Invest Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 74.395.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104817/10.

(100118098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**WADE. P S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 135.882.

—  
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Administrateur*

Référence de publication: 2010104818/11.

(100118260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Wemulux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5942 Itzig, 1, rue Désiré Zahren.  
R.C.S. Luxembourg B 74.173.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

*Mandataire*

Référence de publication: 2010104819/11.

(100117984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Wind Acquisition Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 109.825.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 30 juin 2010*

1. La cooptation de M. Cédric BRADFER comme administrateur, décidée le 26 juin 2009 par les administrateurs restants est ratifiée et ce dernier a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

2. Le mandat d'administrateur de M. Jean-Christophe DAUPHIN a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

3. Le mandat d'administrateur de M. Benoît NASR a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

4. Le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

5. M. Benoît NASR a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée statutaire de 2011.

Luxembourg, le 30 JUIL. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Wind Acquisition Finance S.A.

Signatures autorisées

Référence de publication: 2010106540/22.

(100117408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**Yeoman Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 131.609.

Les comptes annuels au 28 février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010104821/11.

(100117781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Yeoman Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 131.609.

Les comptes annuels consolidés au 28 février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010104822/12.

(100117782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Yeto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 51.839.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 juin 2010*

Le conseil décide après démission de Madame Renate Josten demeurant professionnellement au 2 rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, de nommer Monsieur Jean Naveaux né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue, Belgique, demeurant professionnellement à 11-13, Bvd Grande-Duchesse Charlotte L-1331, Luxembourg, en tant que nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2011.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010104825/13.

(100117617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Rosy Blue Carat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.267.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 26 juillet 2010 de la société Rosy Blue Carat S.A. que l'Actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suivant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2011:

RSM Audit Luxembourg S. à r.l., société Anonyme, immatriculé B113621 auprès du RCS du Luxembourg, dont le siège social se situe au 6 rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rosy Blue Carat S.A.  
Mutua (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Administrateur

Référence de publication: 2010105322/18.

(100117241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**Alana Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.976.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010104841/10.

(100117957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Albireo Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.130.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Luxembourg Corporation Company SA  
Signatures

Référence de publication: 2010104842/13.

(100118434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**GER1 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.463.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 29 juillet 2010 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement à 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010105248/19.

(100117144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.028.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul

Gérant de classe B

Référence de publication: 2010104843/12.

(100117847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Amber Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.199.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010104844/13.

(100118450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Anton Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.244.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010104845/13.

(100118449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Adava Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 142.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 JUIL. 2010.

Pour: ADAVA CAPITAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010104848/15.

(100118225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Auburn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 129.194.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010104846/13.

(100118397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Avenches S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 102.927.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010104847/13.

(100118428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Adinvest II (Luxembourg) Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 133.982.

Les comptes annuels au 30/04/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010104849/10.

(100118042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**AFRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 20.850,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 132.339.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 30 Juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010104850/13.

(100118101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Rosy Blue International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 70.515.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 26 juillet 2010 de la société Rosy Blue International S.A. que l' Actionnaire a pris la décision suivante:

1. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suivant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2011:

RSM Audit Luxembourg S. à r.l., société Anonyme, immatriculé B113621 auprès du RCS du Luxembourg, dont le siège social se situe au 6 rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rosy Blue International S.A.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2010105335/18.

(100117256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**Ageplan, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 95, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.347.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104851/10.

(100118501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Alika Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.847.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010104852/10.

(100117961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Altena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 71.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALTENA S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010104853/13.

(100117727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**CODESCA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 11.545.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 juin 2010*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Hans K. JERNE, demeurant au 7 La Délaiassée, CH-1270 Trélex, Suisse, Président et administrateur-délégué
- Monsieur Pierre LENTZ, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653-Luxembourg.

Le mandat de Monsieur John SEIL en tant qu'administrateur n'est pas renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Jean ROUSSY, 24 La Petite Coudre, CH-1298 Céligny, Suisse

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010105207/21.

(100117308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**AM Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 73.586.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour AM PARTICIPATION S.A.

Signature

Référence de publication: 2010104854/12.

(100118063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Annea Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.653.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010104855/10.

(100117874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Aramis Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.116.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010104856/10.

(100117963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**Crystal Cobalt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.439.

In the year two thousand and ten, on the eighth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Crystal Cobalt", a public company limited by shares organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 8 December 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 248 of 4 February 2010 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Annick Braquet, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Arlette Siebenaler, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:



I.- The sole shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, the 31,000 (thirty-one thousand) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Change of the nominal value of the shares;
2. Subsequent amendment of article seven of the articles of association;
3. Restatement of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved to change the nominal value of the shares of the capital of the company from EUR 1 (one Euro) each to EUR 0.01 (one cent of Euro) each and set the issued shares representing the share capital at 3,100,000 (three million one hundred thousand) shares.

*Second resolution:*

It is resolved to subsequently amend the article seven of the Company's articles of association which will be read as follows:

"The Company's issued share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand Euro), represented by 3,100,000 (three million one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles."

*Third resolution:*

It is resolved to restate the Company's articles of association in order to make them comply in substance with the law of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to a Luxembourg "société anonyme".

The articles of association will henceforth read as follows:

**Name - Purpose - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société anonyme", public company limited by shares (the "Company") governed by the Articles and by the current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 2.** The Company's name is "Crystal Cobalt S.A.".

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office,

or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

### Capital - Shares

**Art. 7.** The Company's issued share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro), represented by 3,100,000 (three million one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Art.s.

**Art. 8.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 9.** The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 10.** The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

### Management - Supervision

**Art. 11.** The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of any of the directors.

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 12.** The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of at least the majority of the directors, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

**Art. 13.** Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

### **General meetings of shareholder(s)**

**Art. 14.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the last Wednesday of April at 4 p.m. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

**Art. 15.** General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, with effect as of December 31, 2009, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

**Art. 18.** 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

### **Supervision of the company**

**Art. 19.** The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

### **Dividend - Reserves**

**Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Interim dividend**

**Art. 21.** The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 23.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### **Applicable law**

**Art. 24.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de "Crystal Cobalt S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 décembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 248 du 4 février 2010 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que les 31.000 (trente et un mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de la Société est le suivant:

#### Agenda

1. Modification de la valeur nominale des actions;
2. Modification afférente de l'article 7 des statuts;
3. Refonte des statuts de la Société.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'associé unique décide unanimement ce qui suit:

#### Première résolution:

Il est décidé de modifier la valeur nominale des actions du capital de EUR 1 (un Euro) chacune à EUR 0.01 (un centime d'Euro) chacune et de fixer le nombre total d'actions émises à 3.100.000 (trois millions cent mille).

#### Deuxième résolution:

Il est décidé de modifier l'article sept des statuts de la société qui aura la teneur suivante:

"Le capital social de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euro), représenté par 3.100.000 (trois millions cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 0.01 (un centime d'Euro) chacune.

Le montant du capital social de la société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts."

#### Troisième résolution:

Il est décidé de refondre les statuts de la Société afin qu'ils soient conformes à la loi luxembourgeoise applicable à une "société anonyme" luxembourgeoise.

Les statuts de la société doivent être lus comme suit:

## Dénomination - Objet - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 2.** La dénomination de la Société sera «Crystal Cobalt S.A.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

## Capital social - Actions

**Art. 7.** Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euro), représenté par 3.100.000 (trois millions cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 0.01 (un cent d' Euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 8.** Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

**Art. 9.** Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 10.** La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

## Administration

**Art. 11.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un

seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur.

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12.** Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la majorité aux moins des administrateurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un directeur unique, les décisions sont prises par le directeur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

**Art. 13.** Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Assemblées générales des actionnaires

**Art. 14.** En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le dernier mercredi du mois d'avril à 16 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 15.** Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre 2009, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

**Art. 18.** 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.



## Surveillance de la société

**Art. 19.** La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

## Dividendes - Réserves

**Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

## Dividendes intérimaires

**Art. 21.** Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

**Art. 23.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

## Loi applicable

**Art. 24.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

## Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31983. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010106267/488.

(100119793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

**NLA Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 102.505.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of July.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED:**

The company governed by the laws of the Cayman Islands "NLA Holdings (Cayman) Ltd." (formerly: "Advanta Holdings Cayman Ltd."), with registered office at Walker House, Mary Street, KY-George Town, (Cayman Islands),

here represented by Mrs. Marie-Pierre GHEDIN, private employee, residing professionally in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "NLA Holdings Luxembourg S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 102505, has been incorporated by deed of M<sup>e</sup> Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on the 23<sup>rd</sup> of July 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1081 of the 27<sup>th</sup> of October 2004,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the said notary Henri HELLINCKX, on the 5<sup>th</sup> of December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 458 of the 27<sup>th</sup> of March 2007;

That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner (the "Sole Shareholder") of the Company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

*First resolution*

It is stated hereby that the corporate name of the Sole Shareholder has been changed from "Advanta Holdings Cayman Ltd." into "NLA Holdings (Cayman) Ltd."; the subsequent amendment of the said corporate denomination change at the Luxembourg Trade and Companies' Registry is herewith requested.

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to reduce the share capital of the Company from sixteen thousand six hundred Euro (EUR 16,600.-) down to sixteen thousand twenty-five Euro (EUR 16,025.-) through redemption and subsequent cancellation of twenty-three (23) ordinary shares having a par value of twenty five Euro (EUR 25) each.

The cancellation of the twenty-three (23) ordinary shares shall be made by cancellation of a claim receivable amounting five hundred seventy-five Euro (EUR 575.-) the Company owns towards its Sole Shareholder.

*Third resolution*

As a consequence of the résolution taken here-before, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company which will read as follows:

**"Art. 6. (first paragraph).** The Company's share capital is set at sixteen thousand twenty-five Euro (EUR 16,025.-), represented by six hundred forty one (641) ordinary shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred and fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-neuf juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société régie par les lois des Iles Caïman "NLA Holdings (Cayman) Ltd." (anciennement: "Advanta Holdings Cayman Ltd."), avec siège social au Walker House, Mary Street, KY-George Town, (Iles Caïman),

ici représentée par Madame Marie-Pierre GHEDIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "NLA Holdings Luxembourg S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102505, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 23 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1081 du 27 octobre 2004,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Henri HELLINCKX, en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 458 du 27 mars 2007;

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle ("l'Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est déclaré par ceci que la dénomination sociale de l'Associée Unique a été changée de "Advanta Holdings Cayman Ltd." en "NLA Holdings (Cayman) Ltd."; la modification subséquente dudit changement de dénomination sociale auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est par les présentes requise.

#### *Deuxième résolution*

L'Associée Unique décide de réduire le capital social de la Société de seize mille six cents euros (EUR 16.600,-) à seize mille vingt-cinq euros (EUR 16.025,-) par rachat et annulation subséquente de vingt-trois (23) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale vingt cinq euros (EUR 25) chacune.

L'annulation des vingt trois (23) parts sociales ordinaires sera faite par l'annulation d'une créance d'un montant de cinq cent soixante quinze euros (EUR 575,-) que la société possède envers son unique associé.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution prise ci-avant, l'Associée Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

**"Art. 6. (premier paragraphe).** Le capital social est fixé à seize mille vingt cinq euros (EUR 16.025,-), représenté par six cent quarante et une (641) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent cinquante euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M-P. GHEDIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2010. LAC/2010/33271. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103846/105.

(100117419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

**Cofre S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 42.544.

**Cellular Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.276.

L'an deux mille dix, le onze juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

I.- Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme COFRE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 42544, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 144 du 3 avril 1993, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte sous seing privé du 16 août 2001, publié par extrait au Mémorial C numéro 227 du 9 février 2002;
- suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 18 janvier 2010, publié au Mémorial C numéro 672 du 30 mars 2010,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 24 mars 2010;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion est resté annexé au projet de fusion ci-après mentionné.

II.- Monsieur Stéphane LOMBARDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme CELLULAR ENERGY S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 71276, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire prénommé, en date du 6 août 1999, publié au Mémorial C numéro 827 du 6 novembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Jean-Joseph WAGNER:

- en date du 25 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1165 du 6 novembre 2003;

- en date du 21 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1314 du 29 mai 2008,

avec un capital social de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune,

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 24 mars 2010;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion est resté annexé au projet de fusion ci-après mentionné.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'en application des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, la société anonyme COFRE S.A. prédésignée, a fusionné avec la société anonyme CELLULAR ENERGY S.A., prédésignée, par absorption de cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte du notaire instrumentant en date du 16 avril 2010 et publié au Mémorial C numéro 901 du 30 avril 2010.

II.- Que cette fusion a été réalisée suivant les prescriptions de l'article 279 de la loi susvotée et qu'aucune assemblée générale d'approbation n'est nécessaire, aucun actionnaire des sociétés concernées n'ayant requis de convocation d'assemblée et la fusion s'opérant de plein droit par l'écoulement du délai d'un mois à dater de la publication au Mémorial du projet de fusion.

III.- Que par conséquent, la fusion de trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution de la société absorbée CELLULAR ENERGY S.A..

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations du présent acte s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S.ERK, S.LOMBARDI, J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juin 2010. Relation: GRE 2010/2121. Reçu soixante-quinze euros. 75.-EUR.

Le Receveur (signé): G.SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier timbre aux fins des besoins du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

Junglinster, le 2 juillet 2010.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010105208/59.

(100117363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

**Ingenieur-Bau Hunger, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 34, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 154.611.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den dreiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Leon Thomas, genannt Tom METZLER, Notar im Amtssitz zu Luxemburg.

IST ERSCIENEN:

Frau Tanja HUNGER, Diplomingenieur, geboren in Trier (Deutschland), am 23. Juni 1971, wohnhaft in D-54294 Trier, Jahnstrasse, 29.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersuchte die Statuten einer von ihr zu gründenden Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt zu dokumentieren:

**Art. 1.** Zwischen dem Inhaber der hiermit geschaffenen und noch später zu schaffenden Anteilen, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde und durch vorliegende Statuten.

**Art. 2.** Die Gesellschaft nimmt die Benennung "INGENIEUR-BAU HUNGER, S.à r.l." an.

**Art. 3.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in Mertert.

Er kann durch einfache Entscheidung der Generalversammlung in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

**Art. 5.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Betrieb eines Bauunternehmens mit Erdarbeiten, Kanalbauarbeiten und Strassenbau sowie die Gebäudeenergieberatung.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125.-).

Diese einhundert (100) Anteile wurden von Frau Tanja HUNGER, Diplomingenieur, geboren in Trier (Deutschland), am 23. Juni 1971, wohnhaft in D-54294 Trier, Jahnstrasse, 29, gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt worden ist.

**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

**Art. 8.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

**Art. 9.** Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Geschäftsführer für eine durch sie zu bestimmende Dauer. Die Geschäftsführer können jederzeit durch Beschluss der Gesellschafter abberufen werden.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und ihre Befugnisse werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

**Art. 11.** Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

**Art. 12.** Für alle nicht durch die Satzungen vorgesehenen Fälle verweisen die Gesellschafter auf das betreffende Gesetz vom 10. August 1915 sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde.

#### Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden auf ungefähr tausend Euro (EUR 1.000.-) abgeschätzt.

#### Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann nimmt die einzige Gesellschafterin welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, und welche an Platz und Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung handelt, folgende Beschlüsse:

- 1) Zur alleinigen Geschäftsführerin der Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer Frau Tanja HUNGER, ernannt.
- 2) Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift der alleinigen Geschäftsführerin.
- 3) Die Adresse des Gesellschaftssitzes lautet: L-6686 Mertert, 34, route de Wasserbillig.

WORUEBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Tanja HUNGER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33060. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 30. Juli 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010106085/70.

(100118939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

### Vanille et Chocolat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 457, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 154.613.

#### STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Silvia SALATINO, employée, née le 28 juin 1980 à Putignano (Italie), demeurant à L-8229 Mamer, 1B, rue de la Gare;

2.- Monsieur Antonio LOVECCHIO, électricien, né le 8 septembre 1980 à Putignano (Italie), demeurant à L-8229 Mamer, 1B, rue de la Gare.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «VANILLE ET CHOCOLAT».

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une crèche ou d'un foyer de jour pour enfants.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à seize mille cinq cents euros (16.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent soixante-cinq euros (165,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs. Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales. L'apport de parts sociales dans le capital d'une société, est interdite.

L'associé qui se propose de céder tout ou une partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours, à ses coassociés qui disposeront d'un droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur bilan du dernier exercice approuvé.

L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers, sera communiquée par lettre recommandée à la gérance. Elle contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaires, le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après le dernier bilan aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales aux prix arrêtés sur base du dernier bilan approuvé. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus de leur part.

En cas de désaccord entre parties sur le prix des parts à céder après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession, les associés restants auront le droit de désigner un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales doit être vérifiée par la gérance quant à sa procédure et acceptée par elle dans un acte notarié sous peine d'inopposabilité à la société.

**Art. 7.** La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime de l'assemblée générale des associés.

**Art. 8.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables «ad nutum» par l'assemblée générale, qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2010.

*Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1.- Monsieur Antonio LOVECCHIO, cinquante parts . . . . .	50
2.- Madame Silvia SALATINO, cinquante parts . . . . .	50
Total des parts: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par un apport en nature consistant en une voiture de marque Nissan, modèle Qashqai avec le numéro d'identification SJNFCAJ10U1498915 dont la valeur est estimée à au moins seize mille cinq mille (16.500,- EUR), de sorte que la somme de seize mille cinq cents euros (EUR 16.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 900,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquée a pris des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au L-1941 Luxembourg, 457, route de Longwy.
2. Le nombre de gérant(s) est fixé à un:

Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Silvia SALATINO, prénommée, laquelle aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. SALATINO; A. LOVECCHIO; P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32486. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Référence de publication: 2010105849/112.

(100118867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

**Wind Acquisition Holdings Finance II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.824.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 juin 2010*

1. Les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de M. Fabio CECCARELLI ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

2. Le mandat d'administrateur de M. Jean-Christophe DAUPHIN a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

3. Le mandat d'administrateur de M. Benoît NASR a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

4. Le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Wind Acquisition Holding Finance II S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010104045/20.

(100117425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.